

Qui contacter :

Le Département des Pyrénées-Orientales

Service Retour à l'Emploi

Tel : 04.30.19.25.71

Mail : rsa.cui@cd66.fr

Note

PEC CAE

Représentant d'une Collectivité Territoriale,
d'un Établissement Public ou d'une Association
relevant du

Secteur Non Marchand

Le PEC « Parcours Emploi Compétences »

vous concerne



Le Département des Pyrénées Orientales s'engage
à vos côtés pour soutenir le dynamisme économique local

En signant un PEC-CAE avec le Département, vous bénéficiez :

- ▶ d'une aide de 66 %* du smic brut en vigueur au 01/01/19, soit un montant de 573,71€

Temps de travail pris en charge :

- ▶ 20h hebdomadaires

Durée de l'aide :

- ▶ 12 mois pour la signature d'un CDD initial ou d'un CDI (renouvelable 1 fois)

A savoir :

- ▶ l'employeur s'engage à élaborer un parcours de formation qui comprend des actions de formation et des périodes de mise en situation en milieu professionnel dans le secteur privé
- ▶ pour chaque demande, la commission mensuelle notifiera une décision après étude des dossiers

Public éligible aux prescriptions du Département :

- ▶ bénéficiaires du rSa soumis à droits et devoirs
- ▶ en recherche d'emploi

Aide au recrutement proposée par le Département :

- ▶ une recherche de candidats bénéficiaires du rSa sur le plan Départemental
- ▶ une pré-sélection des candidatures des bénéficiaires du rSa
- ▶ un suivi professionnel personnalisé de la personne recrutée tout au long de la durée du contrat

Objectif du dispositif :

- ▶ Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation, des personnes bénéficiaires du rSa
- ▶ Acquérir une nouvelle expérience professionnelle
- ▶ Développer des compétences
- ▶ Permettre aux employeurs par le biais d'une aide financière de s'engager dans l'insertion professionnelle locale

* Estimation réalisée selon les informations du smic en vigueur au 01/01/19 et pour un temps de travail de 20 h hebdomadaires.